

**Décision
n° 23.18.271.584.1 du 17 juillet 2023**

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) n° 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Direction générale des entreprises) - Préfecture du Nord**

Communication concernant :

l'homologation de : le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

Homologation n° **e2** - 48

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale (INSA).**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale pour la France.**
3. Noms des fabricants : Imprimerie Nationale SA et Thales DIS France SAS.
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX - France ;
 - Thales DIS France SAS - 6 rue de la Verrerie - 92190 MEUDON - France.
5. Présenté à l'homologation le 22 septembre 2022.
6. a) Laboratoires d'essai pour la certification de fonctionnement : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.

- b) Laboratoire d'essai pour la certification de sécurité : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- c) Laboratoire d'essai pour la certification d'interopérabilité : Joint Research Centre (JRC).
7. a) Date et numéro du certificat de fonctionnement : n° 23.18.271.583.1 du 26 mai 2023.
- b) Date et numéro du certificat de sécurité : ANSSI-CC-2022/38 du 16 août 2022 complété par le rapport de maintenance ANSSI-CC-2022/38-M01 du 15 décembre 2022.
- c) Date et numéro du certificat d'interopérabilité : JRC_DTLab/A3-156/50-159/2023 du 13 juillet 2023.
8. Date de l'homologation : **17 juillet 2023.**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet.
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
- Sans objet.
11. Lieu : **Lille.**
12. Date : **17 juillet 2023.**
13. Documents descriptifs annexés :
- reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).
14. Remarques :
- a) Ces cartes comportent chacune un micromodule Thales Tachograph G2V2 sur composant Infineon IFX_CCI_000039h version 2.2.1.N.
- b) Plans, schémas et notices déposés à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France – Pôle C, sous la référence **DA 00-077**, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur régional adjoint - chef
du pôle C

Jean-Pierre NELLO



Reproduction des cartes tachygraphiques GEN2 V2
Imprimerie Nationale pour la France



CARTE DE CONDUCTEUR

e2 48



1. Nom
2. Prénom(s)
3. Date de naissance
- 4.a Date de début de validité de la carte
- 4.b Date d'expiration administrative de la carte
- 4.c Autorité émettrice
- (4.d) N° à des fins administratives nationales
- 5.a Numéro du permis de conduire
- 5.b Numéro de carte
6. Photo
- (7.) Signature
- (8.) Adresse

23108R001528

A retourner à :

RECETTE

CHRONOSERVICES - BP N° 10061 - 59502 DOUAI CEDEX



CARTE DE CONDUCTEUR

République Française



G2

1. Conducteur Test 2
2. Prenom de test2
3. 18/04/1988
- 4.a 18/04/2023
- 4.b 17/04/2028
- 4.c IMPRIMERIE NATIONALE
- (4.d)ADM0122948
- 5.a 5900000000003002
- 5.b 1023041800270000
5. (7.)
- (8.) Adresse de test
- 59000 Ville de test

RECETTE

Carte de conducteur



CARTE DE CONTRÔLEUR

e2 48



1. Organisme de contrôle
- (2.) Nom
- (3.) Prénom(s)
- 4.a Date de début de validité de la carte
- 4.b Date d'expiration administrative de la carte
- 4.c Autorité émettrice
- (4.d) N° à des fins administratives nationales
- 5.b Numéro de carte
- (6.) Photo
- (7.) Signature
8. Adresse

23108R001573

A retourner à :

RECETTE

CHRONOSERVICES - BP N° 10061 - 59502 DOUAI CEDEX



CARTE DE CONTRÔLEUR

République Française

G2

1. Controleur anonyme Test 1
- (2.)
- (3.)
- 4.a 18/04/2023
- 4.b 17/04/2025
- 4.c IMPRIMERIE NATIONALE
- (4.d)ADM0122976
- 5.b 30230418017F0000
- (7.)
- (8.) Adresse de test
- 59000 Ville de test

RECETTE

Carte de contrôleur (personne morale)



CARTE DE CONTRÔLEUR

e2 48



1. Organisme de contrôle
- (2.) Nom
- (3.) Prénom(s)
- 4.a Date de début de validité de la carte
- 4.b Date d'expiration administrative de la carte
- 4.c Autorité émettrice
- (4.d) N° à des fins administratives nationales
- 5.b Numéro de carte
- (6.) Photo
- (7.) Signature
8. Adresse

23108R001573

A retourner à :

RECETTE

CHRONOSERVICES - BP N° 10061 - 59502 DOUAI CEDEX



CARTE DE CONTRÔLEUR

République Française

G2

1. Controleur nominatif Test 2
- (2.) Nom de Test 2
- (3.) Prenom de test 2
- 4.a 18/04/2023
- 4.b 17/04/2025
- 4.c IMPRIMERIE NATIONALE
- (4.d)ADM0122972
- 5.b 30230418002F0000
- (7.)
- (8.) Adresse de test
- 59000 Ville de test

RECETTE

Carte de contrôleur (personne physique)



Carte entreprise



Carte atelier